

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des exigences

Le programme canadien pour la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) a recueilli des données dans l'océan Arctique en vue de valider le tracé des limites extérieures du plateau continental étendu. Le gouvernement du Canada a demandé à RNCan d'élaborer pendant les deux prochaines années des arguments scientifiques à l'appui d'un plateau continental étendu dans l'océan Arctique et de présenter une demande à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies. Pour respecter l'échéance de la présentation, RNCan doit attribuer un contrat pour l'examen intégral du texte et des arguments scientifiques de la demande, l'appui à la révision de la demande en fonction des recommandations de la Commission des limites du plateau continental formulées depuis 2013 et la production de textes supplémentaires afin de constituer un dossier solide sur le plan scientifique concernant les limites extérieures, ainsi que l'affinité du plateau continental étendu et de la masse continentale du Canada. RNCan doit obtenir des conseils sur l'élaboration d'une présentation de haut niveau à la Commission des limites du plateau continental et sur les activités subséquentes à la demande en vue de la préparation des futurs engagements auprès de la Commission des limites du plateau continental durant le processus d'examen de la demande.

Ce besoin vise les services d'experts-conseils pour les activités suivantes :

- examiner, réviser et préparer la demande du Canada relative à l'océan Arctique présentée à la Commission des limites du plateau continental;
- fournir des conseils sur la préparation du contenu de la présentation de la demande relative à l'océan Atlantique;

- fournir des conseils sur les futurs engagements auprès de la Commission des limites du plateau continental durant le processus d'examen de la demande.

Le fournisseur doit :

1. examiner, chapitre par chapitre, la version provisoire de 2013 de la demande relative à l'océan Arctique (contenu principal et annexes) et formuler des recommandations pour ce qui est de l'ajout de contenu, des modifications et/ou des suppressions nécessaires;
2. collaborer avec l'équipe canadienne affectée à l'UNCLOS pour effectuer des mises à jour, ainsi que préparer des analyses et des textes, à l'appui de la demande relative à l'océan Arctique et de la présentation sur l'océan Atlantique;
3. effectuer des analyses dans le cadre de projets Geocap et ArcGIS qui sont à la base de la demande relative à l'océan Arctique;
4. fournir des conseils sur l'interprétation et l'application de l'article 76 de Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans le cadre de la demande relative à l'océan Arctique;
5. participer à des réunions de planification/d'étape de l'équipe à l'Institut océanographique de Bedford, au besoin;
6. participer au 9^e atelier sur l'océan Arctique à Ottawa du 6 au 8 décembre 2017 à titre de membre de la délégation canadienne;
7. examiner/éditer, de façon continue, la version provisoire des parties de la demande relative à l'océan Arctique;
8. rédiger du contenu supplémentaire, au besoin/sur demande, à l'appui de la révision de la demande relative à l'océan Arctique;
9. fournir des commentaires et des conseils concernant la préparation de la présentation de la demande relative à de l'océan Atlantique à une prochaine séance plénière de la Commission des limites du plateau continental, à New York;
10. participer, à titre membre de la délégation canadienne au siège des Nations Unies à New York, aux séances plénières pertinentes de la Commission des limites du plateau continental;
11. fournir des conseils, à la fin du contrat, sur le travail subséquent au contrat et les activités subséquentes au dépôt de la demande relative à l'océan Arctique en prévision des engagements auprès de la Commission des limites du plateau continental, y compris des recommandations sur une éventuelle acquisition des futures données dont pourrait tirer parti la demande du Canada.

3. Critère d'évaluation de l'énoncé des capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences suivantes:

a. Expérience

- Expérience du travail lié aux projets Geocap et ArcGIS concernant le tracé des limites extérieures du plateau continental étendu, au-delà de 200 NM, utilisés dans la préparation des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental.
- Expérience du travail lié aux programmes nationaux UNCLOS pour ce qui est de la préparation et des conseils sur les demandes relatives au tracé du plateau continental étendu des États côtiers, au-delà de 200 NM.
- Expérience de l'interprétation des programmes nationaux UNCLOS et de la fourniture de conseils sur ceux-ci en tenant compte des recommandations de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies.
- Expérience de la fourniture de conseils sur les préparatifs de haut niveau en prévision des séances plénières de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies.
- Expérience de l'intervention auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies lors du processus d'examen des demandes liées aux programmes nationaux sur le tracé des limites extérieures du plateau continental étendu, au-delà de 200 NM.
- Expérience de la fourniture de conseils sur le Programme du plateau continental étendu du Canada concernant l'océan Atlantique et l'océan Arctique.

b. Connaissance et expertise

- Connaissance des logiciels Geocap et ArcGIS et de l'application de produits de données dans la préparation de demandes liées au tracé des limites extérieures du plateau continental étendu, au-delà de 200 NM.
- Connaissance et compréhension de la géologie marine.
- Connaissance de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer concernant le tracé des limites extérieures du plateau continental étendu. Lien :
http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf

c. Titres universitaires

- Diplôme de deuxième cycle (maîtrise ou doctorat) dans un domaine des sciences de la terre (géophysique, géologie) délivré par une université ou un collège reconnu.

4. Accords commerciaux

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants:

Accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA);

Accord sur le commerce intérieur (ACI);

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones: Non applicable

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales: Non applicable

7. Justification du fournisseur présélectionné

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe:

- 6 (d) - «une seule personne est capable d'exécuter le travail.

Le fournisseur proposé, Geological Survey of Denmark and Greenland (GUES), est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du:

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA): Article 1016, 2, b).

Accord sur le commerce Intérieur (ACI): Article 506.12 (b))

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC): Article XIII (b))

10. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada a l'intention de conserver la propriété de toute propriété intellectuelle de premier plan découlant du contrat proposé.

11. Période du contrat

La période du contrat sera à partir de la date de l'attribution du 31 mars 2018.

12. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 200,000.00\$ CAD, taxes incluses.

13. Nom et adresse du fournisseur proposé

GeoLimits Consulting
14 Condor Rd.
Bedford, NS, B4A 3K9

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

15. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 6 juillet 2017 à 14:00 L'heure de l'Atlantique.

16. Autorité contractuelle

Julia Armstrong
1 Challenger Drive
Dartmouth, NS B2Y 4A2

Telephone: 902-426-7279
email: Julia.armstrong@canada.ca